

- n° 202 -

143

CONSEIL GENERAL  
2ème SESSION ORDINAIRE DE 1970  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 1970

D-2-B-  
5

M. FRANZONI donne lecture du rapport suivant :

n° 202 CREATION D'UNE COMMISSION D'ETUDE DE LA LANGUE CORSE - (Vœu de M. Jean ZUCCARELLI).

Vous avez été saisis par notre collègue M. ZUCCARELLI du voeu ci-après:

" Considérant que la liberté de tout citoyen passe par le respect de sa personnalité régionale dont le particularisme linguistique est l'une des composantes,

Considérant que la littérature d'expression corse a produit, au cours des deux derniers siècles, un nombre considérable d'œuvres remarquables de tous genres : poésies, romans, contes, pièces de théâtre,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la collectivité insulaire de maintenir ce mouvement intellectuel actuellement en pleine renaissance et de permettre aux écrivains de s'exprimer dans le langage corse traditionnel,

Considérant cependant que celui-ci, surtout dans les centres urbains, tend à se dégrader entraînant inévitablement une véritable anarchie orthographique et syntaxique,

Considérant qu'il est donc opportun d'enrayer toute altération phonétique, comme toute dégradation morphologique de ce langage ancestral,

Considérant que l'association culturelle "Parlemu Corsu" contribue efficacement depuis plusieurs années à encourager la littérature d'expression corse, en attribuant notamment deux prix annuels aux meilleurs recueils de vers et de contes du terroir.

Emet le voeu :

- que soit constituée à l'initiative et sous l'égide de l'Association " Parlemu Corsu" une commission d'étude des divers parlers corses, composée de personnalités notamment réputées pour leur pratique ainsi que pour leur science linguistique,
- que le rôle de cette commission soit principalement d'établir et de fixer les règles générales d'une orthographe conforme à la tradition respectant les normes étymologiques, marquant les nuances phoniques rationnelles, mais éliminant tout graphisme imprécis ou suspect,
- que les membres de ladite commission, après consultations et discussions, s'il y a lieu, prennent leurs décisions en commun et si possible à l'unanimité,
- que les résultats de leurs travaux fassent l'objet d'un rapport circonstancié lequel sera soumis à l'assemblée départementale qui en assurera la diffusion par les moyens et dans la forme qu'elle jugera les plus convenables au but sahaité. //

NH

M. BERNARDINI.- J'ai opris le français comme un épouse de la langue étrangère. Dans ma famille, à l'école, au collège même on parle corse. Je constate que, dans les villages, on parle une langue de mélange un mélange de français et de corse, qui est vraiment inacceptabile.

M. FRANZONI.- .. On a presque honte, parfois, de parler  
Votre Commission des Affaires Sociales,

Considérant que M. ZUCCARELLI propose une procédure tendant à uniformiser et à fixer l'orthographe du vocabulaire de la langue Corse,

Estime le souci légitime et la procédure suggérée acceptable,

Approuve le voeu de M. ZUCCARELLI et vous demande de l'adopter.

Le Rapporteur,  
M. FRANZONI

\*

\* \* \*

M. BERNARDINI.- Je fais partie de l'Association "Parlemu Corsu" à Paris et je me rallie à ce voeu. Il est vrai que, dans les séances de cette Association, on parle rarement le corse, mais enfin ..

M. FRANZONI.- .. Si vous permettez ..

M. BERNARDINI.- .. J'ajoute que le travail accompli par Elie PAPADACCÌ) est remarquable. Il y a là un effort d'unification de la langue corse qui mérite d'être encouragé.

M. FRANZONI.- Il ne faut pas se borner - c'est une remarque personnelle du rapporteur - aux études académiques de la langue corse. Vous disiez qu'on parlait rarement le corse dans cette Association. Je crois que c'est une erreur. Si L'on veut que le corse vive, il ne faut pas avoir peur de le parler, dans la famille, dans la société et même dans la rue. Il ne faut pas croire que ceux qui parlent corse appartiennent à certaines classes sociales et que ceux qui parlent français appartiennent à d'autres.

.../...

145

- 2 -

M. FAGGIANELLI.- à la maison, on voulait m'apprendre à parler français, mais...

M. BERNARDINI.- J'ai appris le français comme on apprend une langue étrangère. Dans ma famille, à l'école, au collège même on parlait corse. Je constate que, dans les villages, on parle une espèce de sabir, un mélange de français et de corse, qui est vraiment inacceptable..

M. FRANZONI.- ... On a presque honte, parfois, de parler corse..

M. FAGGIANELLI.-... Moi, on m'interdisait de parler corse, c'était tout à fait différent ..

M. le Dr. MIGOZZI.- ... Je propose que les rapports soient lus en corse au Conseil Général .. (rires)

M. FAGGIANELLI.- Je pensais que ce voeu allait aboutir à autre chose qu'à la constitution d'une commission d'étude.. D'ailleurs, elle n'est pas très bien définie cette commission d'étude. Sera-t-elle constituée au sein du Conseil Général ?

M. FRANZONI.- Non, non.

M. BERNARDINI.- Elle pourrait être constituée de personnalités membres du Conseil Général.

M. FAGGIANELLI.- Il faudrait commencer par ressusciter le Corse. Pour cela, il faudrait qu'à la fameuse Université corse que nous appelons de nos voeux, il y ait véritablement un enseignement du corse ou plutôt des langues corses. Je crois qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions et croire que l'on va se mettre à parler corse parce qu'il y aura un comité d'étude qui va se réunir. Il faut aller très loin.

M. BERNARDINI.- Ce comité d'étude devra avoir pour objet de tenter d'unifier la langue.

M. FAGGIANELLI.- Comment unifier des choses tout à fait différentes ? Il faut commencer par des études extrêmement sérieuses.

M. le Dr. GIACOMI.- Je m'associe pleinement aux conclusions du rapporteur. Seulement, j'émets quelques doutes sur la compétence de notre Assemblée à juger du travail de ce Comité parce que, dans notre Assemblée beaucoup ne savent pas parler corse..

M. le PRESIDENT.- ... Je n'en vois pas beaucoup..

M. FRANZONI.- ... Qu'ils se dénoncent !

M. FAGGIANELLI.- Je suis prêt à voter une subvention.

M. LE PRESIDENT.- A l'heure actuelle, il y a un essai d'enseignement universitaire du corse à Nice, je crois ..

M. FAGGIANELLI.- ... Voilà une heureuse initiative.

M.M. FRANCISCI.- Dans quelles régions de Corse parle-t-on le Corse ? Il risque d'y avoir un conflit..

.../...

M. FAGGIANELLI.- A la maison, on voulait m'apprendre à parler français, au contraire... très grand succès. Le journal "Le Monde" que je lis avec M. BERNARDINI... Vous avez été élevé à la ville. Nous étions élevés dans des villages.

M. FAGGIANELLI.- Oui, mais vous ne parlez pas mieux corse que moi.

M. GALLETTI.- Ne pourrait-on pas, sous l'égide du Conseil Général, fonder une Académie de la langue corse qui serait composée de tous ceux qui ont déjà œuvré dans ce sens, c'est-à-dire qui ont produit des œuvres littéraires ? Cette académie, sous l'égide du Conseil Général, aurait un caractère officiel et pourrait même recevoir du Conseil Général les subventions nécessaires pour son fonctionnement.

M. FAGGIANELLI.- Il faudrait procéder à une véritable résurrection du corse au sein d'une Académie.

M. FRANZONI.- Pour répondre au souci de M. FAGGIANELLI en ce qui concerne la constitution du Comité, je précise qu'il sera composé, entre autres, de membres du Conseil auxquels on peut faire confiance étant donné leur compétence en matière de parlers locaux..

M. FAGGIANELLI.- .. Je leur fais confiance à l'avance puisqu'ils parlent corse.

M. FRANZONI.- .. C'est quand même une initiative qui sera jugée par votre Assemblée. Si elle ne s'avère pas intéressante, on l'arrêtera.

M. FAGGIANELLI.- Je suis partisan d'une subvention.  
M. BERNARDINI.- Je voudrais profiter de ce débat pour faire une suggestion : il faudrait qu'il y ait aussi des cours d'Histoire corse dans les écoles primaires de ce département parce que l'ignorance de nos compatriotes en matière d'Histoire corse est vraiment quelque chose de presque scandaleux.

M. LE PRESIDENT.- En effet. Vous nous rappelez qu'une des rares subventions votée a été celle accordée à l'équipe du Professeur DUBY qui poursuit ses recherches. Peut-être avez-vous assisté à l'exposé que le Professeur DUBY est venu nous faire ici. C'est un spécialiste de l'histoire médiévale, toutes ses recherches concernant l'Histoire corse sont extrêmement intéressantes. Je signale à nos collègues que le Professeur DUBY vient d'être chargé d'une chaire au Collège de France et qu'il a fait sa première leçon inaugurale il y a deux ou trois semaines.

*MUT*

- 4 -

Cela a été un très grand succès. Le journal "Le Monde", que je lis comme tous les gens réputés "sérieux", en a donné un compte rendu sur plusieurs colonnes, et un compte rendu fort élogieux. Notre Histoire corse est malheureusement fort peu connue. Nous avons bien les archives de la Société des Sciences Historiques et Naturelles qui publie beaucoup de choses mais il est certain qu'il faudrait, en classe, enseigner le parler corse - et peut-être aussi l'histoire corse - à nos écoliers et leur faire étudier des petits textes corses d'une qualité indiscutable. Ce serait un bon moyen de préserver le corse. On pourrait aussi (chacun doit parler de ce qu'il connaît) faire représenter certaines pièces de théâtre comme celles de M. NOTTINI.

Ce sont des pièces qui sont utiles.

On disait que le corse se perdait peu à peu. Or, j'ai constaté qu'il se perd beaucoup moins dans les classes plus aisées que dans les classes moins aisées et que, contrairement à ce qui se passait auparavant, cela vient peut-être de l'idée que parler corse n'est pas bien et qu'il faut parler français pour montrer qu'on est francisé, et c'est regrettable.

M. FAGGIANELLI. - C'est aussi une nécessité quand on fait des études. Nous avons appris le français..

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce voeu en précisant bien qu'il sera assorti des diverses observations que vous avez faites, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'aller plus loin et d'essayer de faire de l'Histoire corse.

M. FAGGIANELLI. - C'est surtout une étude du corse qui serait intéressante.

M. LE PRESIDENT. - Ce voeu peut nous être précieux.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.-